

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 AVRIL 2018

Compte-rendu affiché le : 9 avril 2018

Date de transmission en Sous-Préfecture : 10 avril 2018

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 mars 2018

N° 18-03-12

OBJET :
Demande de Fonds de
Soutien à l'Investissement
Local (FSIL) au titre de
l'année 2018.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance : 27

Secrétaire de séance : Svitlana PRESSENSE

Membres présents à la séance :

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Muriel
ORIOU – Joëlle VILLEMAGNE – Alain BLANCHARD –
Catherine COMBE – Olivier PERRET - Pierre
RODAMEL – Jean-Marc ALVES – Odile CLAVIERES –
Dominique PAULMIER - Guillaume RONDOT – Sylvie
ROBERT – Patrice THOLLOT – Corinne BOICHON –
Marie-Ange LAURENT - Valérie BLANCHARD –
Svitlana PRESSENSE – Fabienne MULARD - Geneviève
NIGAY – Daniel DUCROS – Francis LEMERCIER.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Julien GOUTAGNY à Olivier PERRET – René
THELISSON à Pierre RODAMEL – Catherine MAREY à
Joëlle VILLEMAGNE – Lionel CANNOO à Valérie
BLANCHARD – Mireille PAULET à Francis
LEMERCIER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20180405-18-03-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2018

Affichage : 09/04/2018



OBJET DE LA DELIBERATION :

DEMANDE DE FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (FSIL) AU TITRE DE L'ANNEE 2018

Monsieur Gérard RIBOT, adjoint au Maire, fait part de la circulaire préfectorale en date du 23 mars 2018, reçue le 27 mars dernier, concernant la reconduction en 2018, du Fonds de Soutien à l'Investissement Local.

Elle a pour objet de faire part des dispositions applicables pour l'attribution de ce fonds et de préciser les modalités de constitution des dossiers.

Peuvent bénéficier d'une subvention, au titre du FSIL, les communes qui présentent un projet qui s'inscrit dans le cadre d'opérations prioritaires désignées.

Monsieur Gérard RIBOT, propose au vue des programmes d'investissement inscrit au budget primitif 2018 de retenir deux dossiers.

Le premier dossier concerne la réfection de la toiture de l'Ecole du Petit Prince.

En effet, une nouvelle catégorie de dépense éligible vient d'être rajoutée cette année, il s'agit de la catégorie « création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ».

Les travaux consistent en la réfection de l'étanchéité des sept toitures terrasses béton.

Plan de financement Toiture Ecole Le Petit Prince :

➤ Dépenses :		113 595 € HT
➤ Recettes :	FSIL 2018	45 438 €
	Autofinancement	68 157 €

Le second dossier, concerne l'acquisition foncière du gymnase de la Rose des Vents et le plateau de sport contigu.

La commune a souhaité se porter acquéreur de ce tènement immobilier afin de disposer d'un équipement sportif supplémentaire pour pouvoir répondre aux demandes des associations baldomériennes. En effet, depuis plusieurs années, les licenciés augmentent et les plages d'utilisation des différents équipements communaux ne suffisent plus.

Plan de financement Acquisition foncière auprès de la Rose des Vents :

➤ Dépenses :		350 000 €
➤ Recettes :	FSIL 2018	140 000 €
	Autofinancement	210 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **SOLLICITE** une subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local 2018 d'un montant de 45 438 € pour les travaux de réfection de la toiture de l'Ecole du Petit Prince.
- **SOLLICITE** une subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local 2018 d'un montant de 140 000 € pour l'acquisition foncière du gymnase de la Rose des Vents et du plateau de sports contigu.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires pour déposer les appels à projet.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 9 avril 2018.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20180405-18-03-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2018

Affichage : 09/04/2018